

Bonjour à tous,

Quelques explications concernant le déroulement de l'assemblée Générale annuelle et électorale de notre comité.

Tous les membres du Comité sont à élire ainsi que les membres du bureau exécutif.

Les candidats doivent postuler par retour et au plus tard quinze jours avant la date de l'assemblée générale par courrier électronique. Une feuille d'émargement sera signée le jour de l'assemblée.

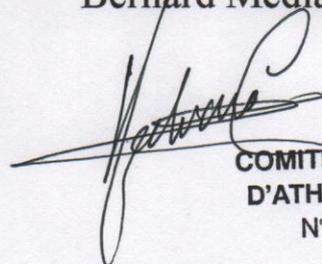
Sont donc éligibles les membres du bureau exécutif :

- Président, Secrétaire, Trésorier, Médecin
- Les membres du comité Directeur, représentant les clubs du département, les présidents secrétaires ou trésoriers des commissions.

Les commissions à pourvoir sont :

- Commission sportive et d'organisation
- Commission des jeunes
- Commission hors stade. Cette dernière ayant fait l'objet d'un vote à l'occasion de la réunion annuelle du 30 septembre 2016
- Commission informatique
- Commission masters
- Commission Sport et Santé
- Commission des officiels
- Commission des officiels

Sportivement,
Le président du CDA 32,
Bernard Médiamole.



COMITE DEPARTEMENTAL
D'ATHLETISME DU GERS
N° : W32 T000056